

2.6  
u

Visite du Secrétaire général des Nations Unies  
à Berne, le 1er juillet 1985

---

Exposé introductif du Président de la Confédération  
(pour la réunion de travail)

---

(Paroles de bienvenue)

1. La rencontre d'aujourd'hui est riche de signification. Mes collègues et moi-même accueillons le plus haut responsable d'une organisation qui célèbre cette année son 40e anniversaire et dont la Suisse est très proche. Nous nous trouvons en effet dans une période-clef de nos relations avec l'Organisation des Nations Unies.

Les Chambres fédérales, vous le savez, se sont, sur proposition du Conseil fédéral, prononcées l'année dernière en faveur de l'entrée de la Suisse à l'ONU. La décision finale appartient maintenant au peuple suisse, et interviendra le 16 mars 1986.

Les particularités de notre mécanisme référendaire vous sont bien connues puisque vous avez, durant plusieurs années, représenté à Berne votre pays d'origine, le Pérou. Vos fonctions actuelles vous amènent aussi régulièrement à séjourner en Suisse. Le référendum de mars prochain repré-

sente, on ne le soulignera jamais assez, un phénomène unique, puisque la Suisse est le seul pays au monde à remettre une option aussi importante de politique étrangère dans les mains de son peuple. Cette situation reflète un type de démocratie dont nous sommes assez fiers, je ne vous le cacherai pas. L'attention portée à cette question par les Suisses eux-mêmes démontre déjà l'importance attachée aux activités des Nations Unies.

Le résultat d'un tel scrutin est, par nature, ouvert. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour informer la population du véritable enjeu de son vote du 16 mars 1986, pour lui expliquer que l'adhésion aux Nations Unies représente un acte de solidarité avec la communauté internationale, tout en étant dans l'intérêt bien compris de la Suisse, et que notre présence dans le monde s'en trouvera renforcée. Nous avons fort à faire pour vaincre les réticences dues à notre statut de neutralité, et pour surmonter le scepticisme latent qui règne au sein de notre population, non seulement à l'égard de l'ONU mais aussi de tout engagement international - scepticisme que l'on peut aussi naturellement comprendre face aux crises graves, aux conflits et au terrorisme qui ne cessent de secouer le monde actuel.

Il va donc sans dire que le Conseil fédéral n'a pas été sans prendre un certain risque en proposant le référendum sur l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies. Il était cependant convaincu que c'était là une question d'une telle importance qu'elle devait être tranchée conformément à nos dispositions constitutionnelles. Il envisage maintenant avec <sup>serenité</sup> optimisme l'échéance du 16 mars prochain.

2. Ce référendum représente en effet, je tiens à le souligner ici, l'aboutissement naturel de la politique suivie par le Conseil fédéral dès 1946, à savoir favoriser une participation active de la Suisse à la coopération internationale, partout où cela est possible et compatible avec notre statut et notre politique de neutralité. Notre collaboration avec les Nations Unies et notre participation aux travaux des institutions spécialisées qui leur sont rattachées ont constitué le pivot de cette politique au niveau universel. Et surtout, l'adhésion à l'ONU est la conséquence logique de l'universalité de nos relations extérieures. Nous constatons que l'ONU tend à se confondre aujourd'hui avec la communauté des Etats, et que la qualité de membre est vécue par les 159 Etats qui la composent aujourd'hui comme une marque de leur souveraineté. La Suisse doit, elle aussi, pouvoir élever sa voix, à égalité avec les autres puissances, dans la seule enceinte mondiale où, en tout temps et en toutes circonstances, le dialogue est possible.
  
3. En tant que petit Etat libéral et neutre, nous attachons de longue date une grande importance à l'entreprise de codification du droit international dans laquelle l'ONU s'est engagée dès sa création. Ce serait là un domaine privilégié d'action pour la Suisse, en cas d'adhésion à l'ONU.

A l'évidence, les activités de coordination de l'ONU ont en outre pris une grande ampleur ces dernières années. L'Organisation au sens étroit du terme - c'est-à-dire le noyau du système des Nations Unies - s'est faite indispensable dans l'élaboration de solutions aux problèmes existentiels de

notre époque, problèmes de faim, de population, d'environnement, de réfugiés et tant d'autres. Les solutions à ces problèmes économiques, sociaux, humanitaires sont préparées dans des organes subsidiaires ou des institutions spécialisées, mais ne peuvent, de plus en plus, trouver leur achèvement qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies. Il me paraît essentiel que la Suisse soit pleinement associée à l'ensemble de ces travaux. Nous sommes, comme vous savez, déjà très actifs dans le cadre du PNUD, nous participons à l'UNICEF, au HCR, et suivons de façon générale très attentivement tout ce qui se fait dans le domaine humanitaire.

L'activité des Nations Unies s'est considérablement développée dans ce dernier domaine, et nous en sommes particulièrement heureux. J'aimerais vous remercier personnellement des initiatives que vous avez prises à cet égard. Je pense, par exemple, tout d'abord à l'Afrique, et, de façon plus générale, à vos efforts en vue d'assurer le respect des règles du droit humanitaire et à l'appui accordé au CICR. *dans le cadre*  
*conférence Iran - Iraq.*

4. J'en arrive maintenant au maintien de la paix, qui constitue la plus haute mission de l'Organisation des Nations Unies. La réalité nous enseigne qu'elle joue un rôle important dans ce domaine, mais que ses efforts, là aussi, ne peuvent par nature que compléter ceux des Etats.

Nous sommes, comme vous savez, prêts à vous apporter notre concours pour des missions d'investigation et de médiation. Nous espérons, le cas échéant, si la décision du peuple suisse s'avère positive, être en mesure de poursuivre et



Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies revêtent une importance particulière à nos yeux, nous leur avons accordé notre soutien concret dans le passé et continuerons de le faire à l'avenir, que ce soit comme Etat membre ou sur une base volontaire.

Je voudrais préciser à ce propos que les autorités fédérales sont, en principe, en faveur d'une participation financière de la Suisse à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Cette participation s'inscrirait normalement dans le cadre des contributions obligatoires que la Suisse verserait dès la fin de l'année prochaine comme membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Dans l'hypothèse d'une issue négative du référendum, cette participation devrait se faire sur la base d'une contribution volontaire, que le Conseil fédéral soumettrait, au courant de l'année 1986, à l'approbation des Chambres fédérales.

5. Je tiens à vous dire enfin que nous voyons dans l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies à la fois un moyen de consolider nos liens avec la communauté internationale, notamment avec les nations du tiers-monde, et la possibilité de venir renforcer les rangs de ceux qui partagent nos conceptions et nos valeurs démocratiques, permettant de mieux faire connaître notre caractère propre et en particulier notre neutralité à l'ensemble de la communauté internationale. Je relève d'ailleurs avec plaisir que vous avez vous-même tenu à souligner à plusieurs reprises que l'ONU était prête à accueillir la Suisse en son sein non pas en dépit de sa neutralité, mais bien à cause de sa neutralité.

6. Pour achever de tracer la perspective dans laquelle nous envisageons nos relations avec les Nations Unies pour les années à venir, j'ajouterai ceci en guise de conclusion à cette brève introduction à nos entretiens.

Nous traversons actuellement une période-clef pour la coopération multilatérale, qui connaît ici et là un certain essoufflement, mais donne en même temps ailleurs des signes de vitalité indiscutable. Devant ces difficultés, mon pays tient à assumer plus résolument que jamais ses responsabilités. Nous vivons dans un monde où les tensions et les forces de destabilisation sont plus redoutables que jamais : il serait donc tout à fait paradoxal que la Suisse ne s'engage pas dans la seule organisation universelle qui représente l'ébauche d'un ordre international fondé sur autre chose que la force et la violence, et qui fournit un cadre permanent et stable à la coopération internationale au sens le plus vaste du terme.

Ceci dit, je tiens à vous assurer que nous poursuivrons, quoiqu'il advienne, notre collaboration avec les Nations Unies, qui fait partie intégrante de notre politique étrangère. Cette politique se fonde sur la conviction que la Suisse peut et doit fournir un apport de valeur au service d'une meilleure compréhension entre les peuples et de la paix. Cet apport, nous ne considérons pas qu'il soit achevé une fois pour toutes, mais nous entendons le renouveler aussi souvent que cela pourra être nécessaire. Je vous demande de faire appel à nous chaque fois que vous le jugerez utile, quel que soit le cadre institutionnel disponible.